



Paris, le 28 octobre 2025

Mesdames et Messieurs les Députés,

Nous avons pris connaissance du dépôt de l'amendement n°I-3508 par Monsieur le Député Philippe Juvin, rapporteur général du budget, le 23 octobre 2025 dans le cadre du projet de loi de finances pour 2026. Les organisations du cinéma tiennent à vous exprimer leur grande inquiétude face au débat à venir sur ce sujet cette semaine en séance publique à l'Assemblée nationale.

Cet amendement, qui vise au plafonnement des taxes de plusieurs dizaines d'opérateurs, dont le CNC, se traduirait par des coupes de plusieurs dizaines de millions d'euros dans le budget opérationnel du CNC dès l'année prochaine, à l'heure où le système vertueux français est attaqué de toute part pour la valeur économique qu'il crée, pour le rayonnement et pour l'enjeu de souveraineté qu'il représente, dans le contexte international que vous connaissez.

L'amendement propose un plafonnement des taxes affectées au CNC à hauteur de 748 M€, alors que la prévision de taxes pour 2026 s'établit à 846 M€ environ, dont environ 800 M€ pour les aides prévues pour être versées au CNC. Cela signifie que le CNC devrait procéder à des coupes radicales sur son budget à hauteur de 98 M€, soit plus de 12 % de ses aides. Ces coupes entraîneraient une diminution conséquente de l'ensemble de ses soutiens au cinéma et à l'audiovisuel, voire à l'amputation d'une partie de ses aides automatiques et sélectives. Une telle diminution serait insoutenable pour le secteur et aurait des effets majeurs à travers le territoire (baisse du soutien aux salles de cinéma conduisant à des fermetures dans une période économiquement difficile pour elles ; baisse des soutiens à la distribution nuisant à la diffusion des œuvres dans les territoires ; baisse des soutiens à la production cinématographique et audiovisuelle, y compris en région, et donc défaillances d'entreprises ; coupes dans les budgets de certaines structures et festivals, etc.).

Dans le cadre de l'objectif de réduction de la dette publique, notre organe de tutelle, le CNC, a déjà participé à l'effort collectif par une ponction de plus de 500 millions d'euros en loi de finances 2025, et 50 M€ sont déjà proposés dans le cadre du PLF 2026, soit 6% de ses ressources. En y ajoutant encore un plafonnement de ses taxes affectées, cet amendement nuirait gravement à un modèle vertueux, solidaire et indispensable à la politique industrielle qui a fait ses preuves depuis sa création en 1945, avec des retombées très positives en termes d'emploi et d'activité économique pour tout un tissu de

PME. Les industries culturelles et créatives créent de la richesse : en 2022, la valeur ajoutée de l'audiovisuel atteignait 12,6 milliards d'euros selon l'INSEE, dépassant nettement d'autres industries françaises à forte valeur ajoutée, comme l'automobile (9,5 milliards d'euros) ou encore l'industrie textile (8,3 milliards d'euros). Elles constituent un outil de soft power puissant contribuant grandement au rayonnement de la France à l'étranger.

Rappelons que les taxes affectées au budget du CNC sont acquittées directement par le secteur du cinéma et de l'audiovisuel (salles de cinéma, chaînes de télévision gratuites et payantes, plateformes de *streaming*...) pour être réinvesties dans le secteur et principalement dans la production d'œuvres nouvelles. Ce sont donc les films produits et diffusés qui financent les films à venir. Ainsi la filière, grâce au CNC, se finance de manière autonome et mutualisée. Ce fonctionnement unique et vertueux permet de produire une économie du cinéma et de l'audiovisuel compétitive qui génère de l'emploi et qui est un moteur de l'activité locale.

Par ailleurs, et cela est fondamental pour conserver l'excellente adhésion du secteur à cette contribution obligatoire, cet amendement conduirait à une perception de "double paiement" de l'impôt à l'Etat de la part des entreprises du secteur puisqu'elles contribuent déjà au budget de l'Etat par la fiscalité générale (impôt sur les sociétés, TVA, impôt sur le revenu, cotisations...).

Enfin, les taxes affectées du CNC ont crû de 1,5% par an depuis 12 ans, soit moins que l'inflation (1,7%). Le budget du CNC n'a d'ailleurs pas suivi la croissance des dépenses publiques, certaines taxes subissant une baisse structurelle (taxe sur les services de télévision, la TSA) sur les dernières années du fait des nouvelles pratiques de consommation du public.

Devant le grave impact qu'aurait l'adoption de cet amendement, notre disponibilité sera entière pour que cette réflexion puisse intervenir de manière ouverte et contradictoire au cours des tous prochains jours.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Députés, l'expression de notre considération distinguée.

Le BLIC, le BLOC et L'ARP

Organisations du BLIC (Bureau de Liaison des Industries Cinématographiques) :

Association des Producteurs Indépendants (API)

Fédération Nationale des Cinémas Français (FNCF)

Fédération Nationale des Editeurs de Films (FNEF)

Fédération des industries du Cinéma, de l'Audiovisuel et du Multimédia (FICAM)

Syndicat de l'Edition Vidéo Numérique (SEVN)

Organisations du BLOC (Bureau de Liaison des Organisations du Cinéma) :

AnimFrance

Association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion (ACID)

Distributeurs Indépendants Réunis Européens (DIRE)

Groupement National des Cinémas de Recherche (GNCR)
Guilde Française des Scénaristes
Scénaristes de Cinéma Associés (SCA)
Société des Réalisateurs de Films (SRF)
Syndicat des Distributeurs Indépendants (SDI)
Syndicat Français des Agents Artistiques et Littéraires (SFAAL)
Syndicat Français des Artistes-Interprètes (SFA-CGT)
Syndicat National des Auteurs et des Compositeurs (SNAC)
Syndicat de la Production Indépendante (SPI)
Syndicat des Professionnels des Industries de l'Audiovisuel et du Cinéma (SPIAC-CGT)
Union des Producteurs de cinéma (UPC)

Société civile des Auteurs, Réalisateurs et Producteurs (ARP)